

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 12 janvier 2021**

Etaient présents :

Franck COLLARD	Directeur
Lionel RISCHMANN	Directeur adjoint
Agnès DIAB	Responsable administrative
Dominique BRENA	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Charles GADEA Anne Peggy HELLEQUIN Rémi LABRUSSE Christel MULLER Olivier RATOUIS Xavier VIGNA	Fabrice BONDUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Monica HEINTZ Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE Franck RAKOTONIRINA	Barthélémy PIRON-PALLISER Seyba SIMA
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE Marie Hélène BACQUE Laure BLEVIS Carole BRUGEILLES Marc DECIMO Vincent DEMONT Aurélie PETIOT Simon SARLIN Nicolas SCHAPIRA	Eric BOEDA à Monica HEINTZ Dalila KHELIFI à Johanna ADILE Dominique MEURS à Alice Braun Simona TERSIGNI à Fabrice BONDUX Olivier KYBURZ à Fabrice BONDUX à partir de 15h30

Franck Collard ouvre la séance à 14h00.

Il annonce des changements de postes pour les personnels administratifs :

Agnès DIAB est promue responsable administrative en remplacement d'Emmanuelle CAVA. Pour lui succéder, Dominique BRENA arrive à l'UFR sur le poste de responsable scolarité. Elle a travaillé auparavant à l'UFR PHILLIA en tant que responsable administrative du FET (français pour étudiants étrangers) pendant quatre ans.

Le poste de responsable examens reste quant à lui toujours à pourvoir.

I. Approbation du compte rendu du CUFR plénier du 24 novembre 2020

Anne Peggy HELLEQUIN informe les membres du CUFR que les résultats d'une enquête auprès des étudiants, sur les conditions de vie des L3 de Nanterre pendant le confinement, dans le cadre du projet tutoré master Ville et santé, sont en cours d'étude.

Le compte rendu du CUFR du 24 novembre 2020 est voté à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.

II. Point d'information sur la rentrée et le second semestre

Les réunions qui ont eu lieu le 4 janvier, celle des directeurs de composantes et de la CFVU du 8 janvier, ont abouti aux décisions sur les conditions de rentrée.

Il en résulte le maintien global des EC en enseignement en distanciel pour l'ensemble des étudiants jusqu'à la semaine du 8 février avec, comme exception, les travaux pratiques dérogatoires pour lesquels les demandes ont été centralisées à la direction pour être ensuite transmises au rectorat.

Il a également été acté la possibilité d'intervention en présentiel auprès des étudiants dits fragiles sous forme de tutorat avec des groupes de 10 étudiants maximum sur site à partir de la semaine du 18 janvier. L'établissement a reçu 300 000 euros pour mettre en place ce dispositif.

Puis, à partir du 25 janvier, il sera possible de refaire des TD en présentiel pour les L1 selon un régime d'alternance par demi groupe, en respectant les jauge de contenance des salles et en suivant les emplois du temps prévus.

A partir du 8 février, un retour pour les autres formations sera possible avec les conditions d'alternance mises en place à la rentrée de septembre.

Les TP et les TD demandant une manipulation particulière (lecture de cartes, travail sur ordinateur) peuvent débuter dès cette semaine sans avoir à attendre l'autorisation rectoriale.

Il n'est désormais plus possible de formuler d'autres demandes de dérogations pour les TP.

Vincent DEMONT fait remarquer qu'il est très compliqué de faire un tutorat méthodologique en L1 car les cours de MTU ont été assez difficiles à mettre en place du fait du confinement, les conseils méthodologiques donnés ne pouvant pas être appliqués. Il demande s'il serait possible de faire un tutorat plutôt disciplinaire associé à des CM de cours fondamentaux. Franck COLLARD lui répond que la plus grande liberté pédagogique est laissée aux enseignants pour la mise en œuvre de ce tutorat. Les formats, les calibres de ce tutorat sont laissés à l'appréciation des formations.

Le passage en présentiel des TD pour les L1 en demi groupe se fait sur la base du volontariat, à la fois pour les enseignants et pour les étudiants. Si un étudiant demande à rester à distance, on ne peut pas lui imposer la présence sur site même si un TD passe en présentiel en demi groupe.

Sur la question du tutorat, l'enveloppe perçue ne permet de payer que des tuteurs étudiants. On ne peut pas financer avec des tuteurs enseignants. Cela a été pensé uniquement pour de l'accompagnement méthodologique.

La question des protocoles spécifiques pour les sorties terrain n'a pas été évoquée lors des réunions depuis la rentrée. A partir du 8 février on reviendra sur le même fonctionnement qu'à la rentrée ce qui rendra cela possible.

Laure BLEVIS soulève le problème des emplois du temps avec l'enchaînement des TD et des CM sans pause entre les deux ce qui rend impossible la mise en place de cette organisation sauf à ne pas suivre les CM pour les étudiants. Il est de plus difficile de proposer aux étudiants des salles dédiées pour suivre leurs cours.

Lors de la CFVU, des élus enseignants ont demandé de maintenir un calendrier plus simple avec une reprise des cours en présentiel pour tous les étudiants à partir du 8 février. La présidence a préféré laisser la possibilité de laisser revenir en présentiel les étudiants de L1 qui sont les plus fragiles.

Il n'est pas possible d'ouvrir des salles ou des amphithéâtres aux étudiants pour qu'ils puissent suivre les cours à distance pour des raisons de sécurité et de disponibilité des personnels.

Les noms des tuteurs sont à faire remonter auprès du référent établissement pour le tutorat, Florent BARRET.

Sylvain DESTEPHEN rappelle qu'il est coordinateur des besoins en tutorat des départements de l'UFR.

Seyma SIBA revient sur les partiels de premier semestre. Les étudiants ne savent pas s'ils seront en présentiel ou à distance pour la rentrée du second semestre. Ils ne sont pas informés non plus de l'organisation du tutorat. Il rappelle que les étudiants de L1 ne sont pas les seuls à être en difficulté, c'est aussi notamment le cas des étudiants étrangers. Il faudrait prévoir de donner les informations à l'avance afin que les étudiants puissent connaître les modalités des cours.

L'anticipation est rendue difficile par l'évolution constante de la situation sanitaire même si l'université essaye de communiquer les plus largement possible par le biais des mails et du site institutionnel.

En ce qui concerne l'enseignement des langues et particulièrement celui d'anglais dans l'UFR SSA, les cours d'anglais auront bien lieu au semestre 2. Ils seront donnés par deux ATER, dont un à temps plein qui est déjà en place et par un demi-poste qui est en cours de recrutement. Cet enseignement sera entièrement médiatisé.

Le problème du secrétariat pédagogique de l'EAD est en voie de règlement. Agnès DIAB a basculé les masters d'histoire et d'histoire de l'art EAD sur le poste du gestionnaire du master d'histoire de l'art présentiel, Medhi HAMDAOUI. Cette solution a été choisie car pour le moment nous n'avons pas de candidature ni les fonds pour recruter quelqu'un sur ce poste. Nous avons demandé un poste supplémentaire au niveau de la campagne emploi mais rien n'est acté pour le moment. C'est le personnel interne qui a été mis à contribution en interne pour avancer dans le fonctionnement de ces formations.

Alice BRAUN annonce que s'il n'y a eu aucun cours de langue au S1, au second semestre le CRL propose la réouverture des autres langues à l'UFR. Pour les cours d'anglais, nous avons un ATER en place et un demi-poste d'ATER en cours de recrutement. Les cours d'anglais se présentent sous forme de modules communs à tous les étudiants, en auto formation. Les inscriptions en cours d'anglais sont gérées par l'UFR, pour les autres langues, les IP doivent se faire auprès du CRL, directement sur leur site. Neuf modules sont prévus pour l'anglais qui démarreront en décalé et qui seront dispensés sur cours en ligne.

III. Examens du semestre 1, transmission des notes, jurys

Tous les examens ont pu se tenir même si nous avons eu deux petits soucis, un lié au paramétrage de la plateforme et un lié à une mise en ligne de dernière minute.

Il y a eu un bug sur la plateforme pour deux des examens transversaux : Grands repères 1 et Maitrise du français écrit. Les dates de report de ces examens ne sont pas encore confirmées. Ces points vont être abordés en CEF de ce vendredi 15.

L'ensemble des dates des examens a été communiqué sur ADE et sur le site de l'UFR.

La date de remontée des notes était fixée initialement au 21 janvier et été reportée d'une semaine, au 28 janvier. Il est préférable toutefois de transmettre les notes au fur et à mesure aux secrétariats pédagogiques.

Les dates des jurys ont été reportées à la semaine du 15 au 19 février.

Les délibérations se feront sur les notes. Pour l'instant, nous ne savons pas s'il faudra lancer les calculs sur les UE. Les jurys de premier semestre ont été mis en place afin que les étudiants aient des relevés de notes certifiés. Pour tous les étudiants qui n'ont pas pu composer, il avait été demandé de la part de la présidence de mettre une absence justifiée, on a demandé à mettre cette année une absence injustifiée de façon à ce que l'étudiant puisse passer à la session de rattrapage et si l'étudiant le désire, il peut faire la demande auprès de son secrétariat pédagogique pour mettre un ABJ à la place de façon à pouvoir valider son UE.

Nous ne savons pas encore si les jurys de semestre 1 seront purement informatifs, si ce sera une étape de vérification ou s'il s'agit d'une étape intermédiaire permettant de délivrer des résultats.

Barthélémy PIRON-PALLISER intervient sur les conditions d'examens et souhaiterait avoir une estimation du nombre d'étudiants n'ayant pas passé leurs examens et un comparatif avec les années précédentes. Il précise que le point sur lequel les élus étudiants ont eu le plus de remontées concerne le côté examens en ligne en temps limité, cela a constitué le facteur de stress le plus important pour les étudiants.

Nous manquons actuellement d'outils quantitatifs pour avoir des données exactes mais l'an passé le taux de participation aux examens à distance était relativement proche de celui des années précédentes.

Agnès DIAB a demandé au service COMETE de nous transmettre les outils permettant de faire ces statistiques mais sans réponse pour le moment. En effet, l'urgence a été donnée à la mise en place de la plateforme examens et des plateformes cours en ligne. La nouvelle offre de formation a nécessité le changement de toutes les plateformes. Pour le moment, on ne peut donc pas encore faire ces statistiques.

Fabrice BONDUX et Lionel RISCHMANN ont fait leurs propres statistiques concernant leurs examens et ont constaté un taux de participation supérieur cette année à celui des années précédentes en présentiel.

Anne Peggy HELEQUIN a fait le même constat pour le département de géographie et aménagement pour lequel le taux de présence était plus élevé et le taux de réussite était meilleur.

L'examen de Grands Repères 1 est reporté le 20 janvier de 13 heures à 23 heures.

IV. Point sur e-candidat

Les capacités d'accueil ont été votées à la CFVU du vendredi 8 janvier. Agnès DIAB a transmis le tableau sur le paramétrage d'e-candidat aux commissions et est en attente des dates d'ouverture et de clôture pour les différentes formations, les dates extrêmes étant fixées sur une ouverture en mars et une fermeture en juin.

Certains enseignants ont fait des demandes d'ajout de pièces dans les dossiers de candidature comme le service civique. La demande a été transmise au SAJI et doit être validée par ce dernier et par la Présidence.

Les candidatures des licences sont gérées par le service de la scolarité et celles des masters par les secrétariats pédagogiques de l'UFR.

V. Proposition de modifications des maquettes LMD4

Certaines maquettes LMD4 présentent des défauts et incohérences.

Les propositions de modifications de maquettes devaient initialement s'effectuer en deux temps :
1^{er} temps : demande de modifications à partir de l'observation d'incohérences et d'erreurs dans les maquettes

2^{ème} temps : regarder les formations pour trouver des niches d'économie en allégeant les maquettes
Ces deux temps ont été ramenés en un seul temps avec un vote des demandes de modification de maquettes à la CFVU du mois d'avril. Les propositions de modifications concernant les anomalies constatées et la détection de surcoût seront auparavant votées à un conseil d'UFR début mars.

Le LMD4 coûte 60000 heures de plus que le LMD3 alors qu'il devait coûter 10% de moins. Les modifications de maquettes doivent donc être l'occasion de faire des économies par exemple en limitant le nombre d'EC dans les listes à choix.

Cette année le budget de l'université a été en déficit avec le risque de passer sous tutelle rectoriale si ce déficit n'est pas résorbé. Sur l'ensemble des formations de l'université, l'augmentation du coût formation est de 8%, celui pour l'UFR est de 2%.

Nous ne connaissons pas encore les recettes des formations en formation continue ou en apprentissage qui génèrent des revenus à l'UFR et peuvent contrebalancer le coût maquette.
Nous ne disposons pas actuellement de chiffrage immédiat.

La Présidence incite à qu'il n'y ait aucune ouverture de cours pour les enseignements avec moins de 10 inscrits.

En ce qui concerne la campagne emploi, nous aurons bien cinq postes d'enseignants chercheurs qui seront publiés. La direction est encore en attente de deux fiches de poste pour l'anthropologie.

Il faut habiliter une liste d'anciens vacataires et une liste de nouveaux vacataires pour l'histoire de l'art, la géographie et aménagement et la sociologie :

Les deux listes sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. Budget 2021

Cette année on constate une baisse des fonds de la formation continue et de la taxe d'apprentissage due à la situation sanitaire. Mais parallèlement nous avons une augmentation sur les formations en EAD. C'est la première année où on récupère les fonds de l'EAD du fait du transfert de la gestion de ces licences de COMETE vers notre UFR.

Le budget total de l'UFR va se monter à 530 000 euros. Au niveau de la répartition, on a créé de nouvelles colonnes pour les fonds de l'EAD qui sont répartis de façon équivalente sur de l'investissement et du fonctionnement.

On a reproduit le tableau pour le budget 2021 à l'identique de celui de l'année dernière pour ce qui est de la répartition entre les différents départements, les masters et les BUFR.

Les taux d'exécution sont très divers suivant les lignes budgétaires.

La commission budgétaire s'est réunie le jeudi 7 janvier et il lui a été présenté ce budget initial.

Les lignes de département ne peuvent être utilisées que pour des dépenses de fonctionnement c'est à dire du petit équipement, on ne peut pas s'en servir pour financer des vacances d'enseignement ou administratives.

Une partie des lignes des masters peut être utilisée pour de l'investissement, c'est à dire un achat de matériel durable comme un ordinateur, un vidéoprojecteur mais cela ne peut pas toucher au patrimoine, il n'est pas possible de l'utiliser pour financer par exemple la constitution d'une salle de podcast.

La direction, en accord avec Agnès DIAB, a décidé de répartir les fonds alloués pour les licences EAD pour alimenter le pot commun de l'UFR notamment pour financer des investissements puisque ces lignes peuvent être utilisées pour équiper les enseignants en ordinateurs, en tablettes... Ce pot commun pourrait également permettre, pour la partie fonctionnement, de financer la formation des enseignants sur les outils numériques.

Anne Peggy HELLEQUIN précise qu'un des buts de la commission budgétaire est d'améliorer les taux d'exécution dans les différentes formations. Si les responsables des lignes font un budget prévisionnel en début d'année, cela permettrait de dépenser le budget de façon plus étalée et de décharger les services financiers de l'UFR en fin d'année. Si on a un budget prévisionnel dont on sait qu'on ne va pas tout dépenser, on peut rebasculer plus rapidement sur le pot commun et engager des dépenses à l'échelle de l'UFR.

Cela est d'autant plus important qu'à partir du moment où on ne dépense pas le budget qui nous est alloué, celui-ci est réintégré dans le budget général de l'établissement. On perd en dotation l'année suivante, la question du taux d'exécution est donc cruciale car on perd du budget d'année en année.

Seyba SIMA demande si une partie du budget de l'UFR est consacrée aux projets étudiants. Cela est effectivement le cas des lignes masters qui sont, pour cette raison, mieux dotées que les lignes de département. Le budget permet de financer soit des séminaires soit des travaux de terrain, ou des

sorties sur le terrain. Il y a aussi moyen sur la ligne commune de l'UFR de financer quelques demandes. Il existe par ailleurs la possibilité de subventions par le biais du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes dont une partie est destinée au financement des projets des étudiants. Au niveau de l'établissement, la Contribution de Vie étudiante et de Campus est également prévue pour abonder les projets étudiants.

Le vote porte sur le tableau de budget initial et le tableau d'injection.

Le budget est voté à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.

Charges pour fonction :

Le budget B1 est alloué par l'université pour répartir des charges pour fonction.

La dotation de l'établissement est basée sur deux calculs : le premier porte sur le nombre de titulaires de l'UFR (Il nous est attribué une heure par titulaire), le second calcul porte sur le nombre de diplômés de niveau L3, M2 et LP sur l'année N-2.

Nous avons entre 120 et 140 heures à distribuer au titre du B1 par la dotation établissement.

A cette dotation due par l'établissement nous pouvons abonder en plus d'un montant maximum de 20% de nos ressources propres ce qui revient à un budget de 58000 euros.

Les charges pour fonction sont réparties par l'UFR sur la base de missions :

Un chargé de mission pour le site de l'UFR pour lequel Fabrice BONDoux ne souhaite pas être reconduit.

Un référent tutorat : Sylvain DESTEPHEN

Une référente Relations internationales : Natacha PERNAC

Ces missions donnent droit à 12 heures chacun.

L'année dernière nous avions ajouté à titre exceptionnel, dans le cadre du confinement du printemps, des heures pour les référents numériques qui étaient au nombre de sept, un par département. Il leur avait été attribué une rémunération de 6 heures chacun.

Il reste donc des heures pour valoriser d'autres missions.

Tous les référents numériques n'ont pas souhaité reprendre leurs fonctions cette année, nous n'avons plus que 4 référents au sein de l'UFR. De plus l'établissement s'est engagé à fournir des CPF établissement à ces derniers. Ce qui laisse une certaine marge pour distribuer les heures restantes.

La question porte maintenant sur la façon de les répartir.

Par ailleurs, une réflexion va être menée sur les charges pour fonction de manière générale au niveau de la Présidence en particulier sur la question de parcoursup.

On attend la réponse du SASF pour connaître le nombre exact d'heures dont on peut disposer pour le B1. Nous devons avoir pour juin au plus tard les grandes lignes de ces dotations.

VII. Questions diverses

Les journées portes ouvertes se tiendront intégralement à distance le 3 mars avec un créneau pour l'UFR en début d'après-midi d'une durée d'une heure et demi.

Pour ce live, on va privilégier une intervention de la direction et des responsables administratives et scolarité pour présenter l'UFR et les formations avec la possibilité pour les responsables d'enseignement d'enregistrer une capsule de présentation à déposer sur la plateforme que les étudiants pourront télécharger. Avec en parallèle la possibilité d'une présentation différée des différentes formations en direct et à des moments différents.

Fin du conseil à 17h10.